

ARRETE
TABLEAU D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de Corsept,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu la délibération du 30 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 5 juillet 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 1er septembre 2025, 1 agent promouvable dont 1 femme - 100 % et 0 homme - 0 %

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

1 – Madame BACHELIER Colette

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Fait à Corsept, le 8 juillet 2025

Le Maire,
Hervé GENTES



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 24/07/2025

Signature de l'agent :

